



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

écophyto
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Stratégie Écophyto 2030

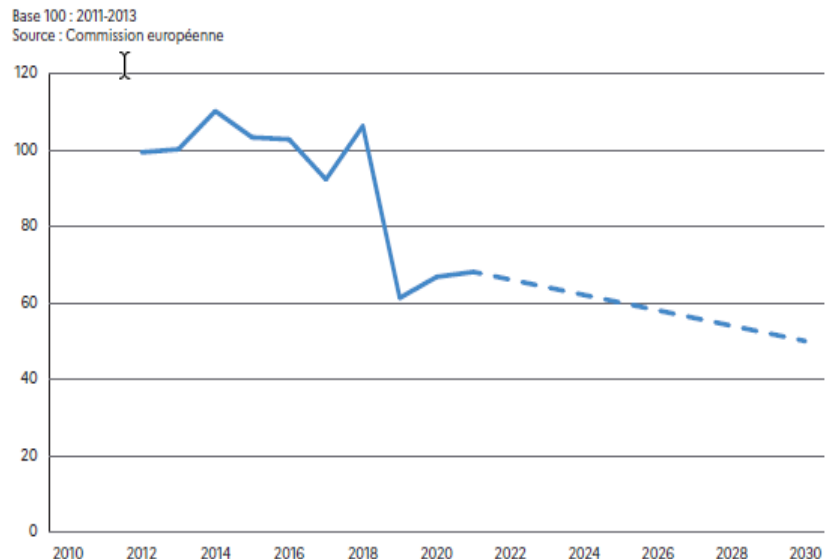
publiée le 6 mai 2024

**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir • Mobiliser • Accélérer

1. L'ambition

Ambition de la stratégie

En ligne avec la stratégie « Farm to Fork » au niveau européen, l'objectif d'Écophyto 2030 confirme **l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation et des risques des produits phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013.**



2. Présentation des actions

D'Écophyto II+ à Écophyto 2030 : le passage d'un plan à une stratégie intégrée

Un impératif : mettre en cohérence la stratégie Écophyto 2030 avec l'ensemble des travaux du Gouvernement dans le cadre de la planification écologique.

Respecter la trajectoire fixée de réduction de 50% des usages de PPP avec une triple ambition :

- Maintenir un haut niveau de protection des cultures, enjeu majeur en terme de sécurité alimentaire pour la France,
- Soutenir les performances économiques et environnementales des exploitations,
- Préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « *Une Seule Santé* ».

La Stratégie se décline en cinq axes :

- I. Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées
- II. Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agro-écologiques
- III. Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques
- IV. Recherche, innovation et formation
- V. Territorialisation, gouvernance et évaluation

L'anticipation, grâce à une nouvelle approche basée sur la préparation au potentiel retrait européen de substances actives et l'accélération du déploiement de solutions alternatives

Donner de la **visibilité** aux agriculteurs et leurs représentants sur les **usages présentant un risque de retrait** et **accélérer la recherche et le déploiement** de solutions alternatives non-chimiques, chimiques, et de reconception des systèmes, crédibles et efficaces.

⇒ **Un axe au cœur de la nouvelle stratégie Écophyto 2030 : le plan pour accélérer le développement de techniques alternatives de protection des cultures afin de mieux se préparer au potentiel retrait européen de substances actives (PARSADA).**

Axe 1 : Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées

[pilotage MASAF, copilotage certaines actions MTEECPR]

Mesures-phares

- **Accorder un soutien de l'État inédit à la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques** : 146 M€ mobilisés au titre de la planification écologique dédiés au Plan d'anticipation du potentiel retrait au niveau européen des substances actives et du développement des alternatives (PARSADA) dès 2024.
- **Renforcer l'identification et la diffusion de solutions alternatives existantes dont le biocontrôle.**
- **Être force de proposition pour une évolution et une harmonisation de l'évaluation des produits phytopharmaceutiques au niveau européen.**
- **Soumettre les importations aux mêmes normes de production que celles imposées aux agriculteurs européens et éviter la concurrence déloyale** : à titre d'exemple, les autorités françaises ont demandé le 8 février 2024 à la Commission européenne de mettre fin aux importations de fruits et légumes traités au thiaclopride et ont mis en place une clause de sauvegarde en l'attente d'une interdiction à l'échelle de l'Union Européenne.

L'accompagnement, indispensable pour garantir une massification des pratiques agro-écologiques

Écophyto 2030 poursuivra son accompagnement des utilisateurs de produits pharmaceutiques, essentiel pour garantir la massification des pratiques, au travers de plusieurs actions :

- En renforçant le soutien à la **formation initiale**, avec la poursuite de la mobilisation de l'enseignement agricole, et **continue**.
- En poursuivant le développement des **collectifs d'agriculteurs** et des **réseaux de référence** en termes de pratiques économes en intrants.
- En accompagnant les **investissements** et notamment l'équipement en matériel favorisant la transition agroécologique
- En renforçant l'accompagnement, notamment des filières à bas niveaux d'intrants, dont **l'agriculture biologique**.
- En mobilisant **l'ensemble de la chaîne de valeur**, renforcement progressif du dispositif des Certificats d'Economie des Produits Phytopharmaceutiques (CEPP).
- En **révisant le dispositif de conseil** pour permettre à tous les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques de disposer d'un conseil indépendant nécessaire à l'accompagnement du changement de pratiques.
- En poursuivant et modernisant la **Surveillance Biologique du Territoire**.

Axe 2 : Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques

[pilotage MASAF, copilotage certaines actions MTEECPR]

Mesures-phares

- **Renforcer le déploiement des systèmes économes** en produits phytopharmaceutiques expérimentés dans le cadre de différentes initiatives collectives, en particulier les 2 000 fermes DEPHY
- **Accompagner les agriculteurs techniquement et dans leurs investissements.**
- Intensifier le soutien au développement des filières à bas niveaux d'intrants, dont **l'agriculture biologique**, pour accompagner les transitions : doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2030 (21% des surfaces, contre 11% actuellement). Pour mémoire, l'Etat a mis en place un plan de soutien à l'agriculture biologique de plus 110 M€ en 2023.
- Associer tous les acteurs pour **contribuer à la valorisation économique** des productions vertueuses.
- Préparer la révision à mi-parcours du **plan stratégique national de la PAC** pour le mettre en cohérence avec les objectifs de la planification écologique.

La surveillance et la protection des zones à enjeux, un impératif pour la santé et l'environnement

La protection des cultures, des milieux et de la santé, dans une logique *Une Seule Santé*, doit rester une priorité et dispose d'un axe dédié dans la stratégie.

À cet égard, plusieurs mesures seront développées ou renforcées :

- Déployer les mesures du plan Eau, notamment sur la protection des **aires de captages d'eau potable**.
- Préciser l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les zones à enjeux **biodiversité** (notamment Natura 2000).
- Maintenir des actions en faveur de la **protection des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques**.
- Renforcer et déployer les systèmes de surveillance de l'impact des PPP dans les milieux.
- Sensibiliser les professionnels de santé dans la compréhension des risques liés aux PPP.
- Assurer la prévention des risques liés aux **usages non-agricoles** et continuer à accompagner les collectivités et les acteurs du **secteur JEVI** dans la mise en œuvre des interdictions d'utilisation prévue par la réglementation.

Axe 3 : Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques *[pilotage MTEECPR, copilotage certaines actions MASAF, MSAS]*

Mesures-phares

- Améliorer les **connaissances sur l'exposition globale** de l'environnement (air, eau, sol...) et des populations.
- S'appuyer sur les travaux de la recherche (Inserm, INRAE, Ifremer) pour identifier les améliorations à apporter aux différents **dispositifs de surveillance**.
- Poursuivre l'action de l'Etat en faveur de la **prévention des risques dans les exploitations agricoles**. L'accent sera mis particulièrement sur la prévention du risque chimique dans les exploitations agricoles. De nombreuses actions de pédagogie seront également déployées progressivement, dans les régions. : communication auprès des vendeurs, sensibilisations dans les lycées agricoles, coordination des différents corps de contrôle, etc. à l'image de ce qui se fait déjà aux Antilles dans le cadre du plan chlordécone.
- Accentuer la **protection de l'environnement et de la biodiversité**, notamment dans les zones à enjeux, par un accompagnement à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Maintenir la dynamique en faveur de la **protection des populations** (riverains, personnes vulnérables) y compris dans les lieux accueillant du public. Déployer sur tout le territoire national y compris Outre-Mer, un outil d'information sur l'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Poursuivre et renforcer des programmes de recherche ambitieux

La **production de nouvelles connaissances** et **leur opérationnalisation** sont un des enjeux majeurs de la stratégie Écophyto 2030 :

- Pour mieux connaître les bioagresseurs et mettre au point des stratégies de protection reposant sur des solutions non-chimiques.
 - Pour mieux comprendre les relations entre expositions et impacts de l'utilisation des PPP sur la santé humaine, les écosystèmes.
 - Pour explorer et concevoir les outils qui permettront l'accompagnement des changements de pratiques, sur les exploitations, dans les filières et les territoires (par ex. dispositifs assurantiels).
- ⇒ La gouvernance spécifique à la R&D est maintenue, en veillant à **mieux associer les utilisateurs**, et en assurant un **pilotage transversal** à même d'articuler les différents dispositifs de soutien et au bénéfice de chacun des axes de la stratégie.

Axe 4 : Recherche, innovation et formation

[pilotage MASAF, copilotage certaines actions MESR, MTEECPR, MSAS]

Mesures-phares

- Mobiliser la recherche et l'innovation pour reconcevoir des systèmes agricoles durables. : lancement du « **grand défi biocontrôle et biostimulants** » au Salon international de l'agriculture 2024, subventionné par l'Etat à hauteur de 42 M€. Le « grand défi biocontrôle » vise à transformer en profondeur l'écosystème Recherche et Innovation des bio-intrants et à accélérer leur utilisation en alternative aux produits phytopharmaceutiques de synthèse.
- Orienter la recherche vers **l'accompagnement à la prise de risques** pour encourager les transitions : une mesure « Prise de risque amont-aval et massification 2030 » PRAAM, ayant pour objectif de soutenir la prise de risque collective pour valoriser le changement de pratiques, sera déployée pour un montant exceptionnel de 90 M€.
- Continuer l'actualisation et l'adaptation de la **formation initiale et continue**, sur les enjeux de la transition agroécologique.
- Faire des 192 exploitations agricoles des établissements publics d'enseignement agricole des **lieux de démonstration exemplaires**.

Axe 5 : Territorialisation, gouvernance et évaluation

[pilotage Coordonnateur, copilotage certaines actions MASAF, MTEECPR, MOM]

Mesures-phares (*focus sur la gouvernance*)

- Le **Comité d’Orientation Stratégique et de Suivi (COS)** est reconduit et constitue l’instance de gouvernance de la **Stratégie Écophyto 2030**. Les membres du COS seront réunis **au moins une fois par an en session plénière**, de manière à restituer les résultats obtenus et à entretenir la mobilisation au plus haut niveau des parties prenantes. Le COS sera présidé par **les Ministres en charge de l’agriculture, de l’environnement, de la santé et de la recherche** ou le coordinateur par délégation.

Les membres du COS sont nommés par arrêté. Leur renouvellement est en cours.

- Le **Conseil scientifique et technique (CST)**, instance indépendante chargée de **l’évaluation des résultats et de l’impact de la stratégie**, est également reconduit. Les travaux de ce dernier seront hébergés sur le site du MASAF.

Le renouvellement des membres du CST est en cours.

- Le **comité de pilotage opérationnel (CPO)** est une **nouveauté de la Stratégie Écophyto 2030**. Présidé par le coordonnateur, il rassemblera les ministères, le Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE), le Secrétariat général pour l’Investissement (SGPI) et 3 opérateurs (OFB, ANSES, FAM). Il assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre des actions.

Nous sommes dans l’attente de la désignation du coordonnateur.

- Le **comité scientifique d’orientation recherche et innovation (CSO-RI)** est chargé du pilotage transversal des programmes de recherche et innovation. Il doit construire une stratégie nationale de recherche et d’innovation Ecophyto.

Axe 5 : Territorialisation, gouvernance et évaluation

[pilotage Coordonnateur, copilotage certaines actions MASAF, MTEECPR, MOM]

Mesures-phares

- Un **nouveau financement au titre de la Planification écologique** à hauteur de 250 M€ (avant gels et rabots) en 2024. Cette enveloppe viendra compléter les financements existants de la politique Écophyto issus de la Redevance pour pollution diffuse (RPD).
- **Changer la méthode de mesure**, en intégrant la notion de risque et en retenant l'indicateur européen **HRI1 comme indicateur de suivi** de l'objectif.
- **S'appuyer sur les acteurs pertinents sur le territoire pour engager et accompagner les changements**. Les préfets de région, appuyés par les DRAAF avec le soutien des DREAL et des ARS produiront un nouveau plan d'action dédié à la **déclinaison territoriale** d'Écophyto. Cette mesure sera également déployée en outre-mer.
- **Dynamiser le dialogue** avec les parties prenantes pour une meilleure prise en compte des attentes de l'ensemble des acteurs : la mise en œuvre des actions s'appuiera sur des groupes de travail associant des parties prenantes membres du Comité d'Orientation Stratégique et de Suivi (COS) Écophyto.
- Donner de la **visibilité sur les différentes sources de financements** disponibles en faveur des objectifs de la stratégie.

Agir à l'échelle européenne

Parce que l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est un sujet européen et que nous évoluons dans un marché communautaire et international, nous devons être actifs au niveau européen, au travers de plusieurs actions transversales :

- Demander l'instauration de **mesures miroirs** pour protéger le marché intérieur des productions ne respectant nos standards sanitaires.
- Déployer plus largement la démarche **d'évaluation comparative**, comme elle a été menée en France.
- Renforcer le **cadre européen d'évaluation des risques** et **d'autorisation de mise sur le marché**.
- Renforcer les liens de la **recherche européenne** sur les alternatives disponibles.

Merci de votre attention